



Règlement du critérium départemental 2021

PARTICIPATION AU CRITERIUM DEPARTEMENTAL

CONDITIONS POUR LES CLUBS

L'engagement d'une équipe doit satisfaire à l'adhésion à la FFG :

Epreuves réservées à toutes les associations de Golf avec Terrain du Département du Maine et Loire affiliées à la FFGolf.

L'engagement d'une équipe satisfait au droit de jeu et à la cotisation statutaire d'adhésion au Comité Départemental de Golf de Maine et Loire :

CONDITIONS POUR LES JOUEURS

Les joueuses et joueurs composant les équipes devront :

- 1) Répondre aux exigences des règles de statut d'amateur.
- 2) L'index des joueurs ou joueuses doit être compris entre 10.0 et 36.0 il sera pris en compte le samedi précédent l'épreuve lors de l'inscription de l'équipe .
- 3) Les joueurs ayant un index supérieur seront ramenés à 36.0
- 3) Si un joueur dispose d'un index inférieur à 10.0, son score sera validé auprès de la FFGolf mais ne comptera pas pour le classement par équipe.
- 4) Etre porteur de la licence FFGolf
- 5) Justifier d'un certificat médical autorisant la pratique du golf pour l'année en cours, ou avoir complété le questionnaire de santé.
- 6) Être membres de l'Association du Golf qu'ils ou elles représentent sur le territoire du département du Maine et Loire. (bien préciser le nom du club en cas d'adhésion a un groupe Corpo)

DEROULEMENT DES EPREUVES

COMPOSITION DES EQUIPES ET REGLEMENT DE LA COMPETITION

Les épreuves se dérouleront sur les parcours 9 et 18 trous du département du Maine et Loire, à condition de présenter une équipe :

- Angers
- Anjou-Golf
- Avrillé
- Baugé
- Cholet
- Saumur
- St Sylvain d'Anjou

Suivant le calendrier suivant (communiqué suite à l'inscription des équipes) :

SAINT SYLVAIN	22 MAI 21
CHOLET	12 JUIN 21
BAUGE	03 JUILLET 21
AVRILLE	28 AOUT 21
SAUMUR	25 SEPTEMBRE 21
ANGERS	09 OCTOBRE 21
ANJOU	30 OCTOBRE 21

- La fiche de composition des équipes sera soit disponible sur le site du comité départemental (www.cdgolf49.fr), rubrique Critérium Départemental, soit envoyée à chaque AS en début de saison.
- La fiche de composition des équipes devra être envoyée au club recevant la manche avant le samedi 00 h 00, précédant la rencontre de championnat.
- Les équipes seront formées de 6 joueuses et joueurs.
- Le Comité Départemental remettra en fin de saison le trophée à l'équipe vainqueur du Critérium.

RECAPITULATIF DE LA FORMULE DE JEU

Critérium Départemental

- Compétitions en STABLEFORD en NET et BRUT (compétition de classement),
- Départs jaunes pour les hommes et rouges pour les femmes,
- 6 joueurs ou joueuses par équipe,
- le calcul des points se fait sur la meilleure carte en Brut et les 4 meilleures en Net .
- 5 points de bonus pour une équipe composée d'une fille.
- Index de 10.0 à 36.0,
- 7-manches réparties sur l'année,
- Départ en Shot-Gun (si possible),
- Tarif green-fee recommandé 32€
- Cholet 34€
- - Tarif pour les jeunes -18ans : 15€
- le seau de balles au practice reste à la charge du joueur .
- Les résultats seront donnés à l'issue de chaque rencontre jouée en Shot Gun . Chaque club recevant récompensera par un Green Fee le meilleur brut et net venant de l'extérieur . En cas d'absence aux résultats , le 2eme sera primé
- Calcul des points par équipes sur tableau Excel créé pour la formule et mis a disposition sur demande .

CONSIGNES PARTICULIERES

1* Utilisation de voitures :

L'utilisation de voiturette entraînera une disqualification de l'équipe.

2* Retard au départ (application systématique de la règle 6.3)

«Si un joueur se présente au départ désigné, prêt à jouer, dans les minutes qui suivent son heure de départ et qu'il n'existe pas de circonstances justifiant la non-application de la pénalité de disqualification prévue dans la règle 33.7, la pénalité pour n'avoir pas pris le départ à l'heure sera :

La perte du 1^{er} trou en MATCH PLAY et **deux coups de pénalité sur le premier trou en STROKE PLAY**, au lieu de la disqualification prévue dans la règle 33.7 ».

3* Jeu lent (Règle de golf 6.7)

La lutte contre le jeu lent dans l'esprit du Comité est l'affaire de tous, il est impératif de respecter les temps de passage inscrits sur les cartes de scores.

4* Comportement incorrect

Si un joueur se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, etc.), il pourra, après avoir reçu un avertissement, être pénalisé de 2 points.

Le comité de l'épreuve pourra éventuellement prononcer sa disqualification, en particulier dans

le cas d'insultes à un membre du comité ou à un arbitre. Dans tous les cas, le délégué fédéral devra mentionner les faits dans son rapport à la commission sportive nationale qui pourra prendre des sanctions.

5* Non règlement des droits de jeu

Si une équipe omet de régler des droits de jeu le jour de la compétition, (information donnée par Le Directeur du golf d'accueil au délégué du comité départemental), l'équipe se verra attribuer 0 point pour la manche concernée.

6* Non présentation au recording

0 point pour l'équipe ayant omis d'enregistrer et de signer ses résultats sur les feuilles de recording.

Clubs pouvant participer au Critérium

ANGERS	BAUGE	SAINT SYLVAIN
ANJOU	CHOLET	SAUMUR
AVRILLE	CLEFS-MONTJOIE	SEGRE

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION SPORTIVE

SON ROLE

Régler les litiges et réclamations relatifs aux compétitions sportives golf du CD 49.

SA COMPOSITION

Le président du CD49 et les membres du bureau.

SON FONCTIONNEMENT

1* Préalable :

Toute demande de réclamation est suspensive des résultats.

La commission peut siéger et par conséquent statuer, seulement si elle est au complet.

Toute décision de la commission est souveraine.

2* Principe de notification des réclamations :

Saisir la commission par e-mail dans les 3 jours suivants la compétition, et si possible faire prendre en compte la réclamation au secrétariat du golf d'accueil.

Analyse de la réclamation :

La commission saisie par mail de la réclamation, doit se réunir dans les 3 semaines suivant la réception de la réclamation.

En cas de difficultés pour prendre la décision qui s'impose, la commission peut faire appel aux arbitres fédéraux.

3* Notification de la délibération de la commission :

La notification de la décision de la commission sera adressée à toutes les parties prenantes dans les 5 jours.